



AMBASSADE DE SUISSE
EN RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

Réf.: S.50 - MD/mb

CONFIDENTIEL

en	PO								
Datum	22.5								
Visa	17.								
EPD		22. Mai 1963							
Ref.		0.253.2.							

Monsieur l'Ambassadeur Pierre MICHELI
Secrétaire général du Département politique
fédéral

B E R N E

Monsieur l'Ambassadeur,

Mission du CICR
en Algérie

Pour votre information personnelle, j'ai l'honneur de vous faire part de quelques-unes des difficultés d'ordre d'ailleurs bien différent avec lesquelles le CICR est aux prises dans l'exécution de sa mission en Algérie.

1. Questions de principe

- a) En ce qui concerne les personnes disparues, le CICR n'a jusqu'à maintenant retrouvé aucune d'entre elles vivante; en revanche, il est parvenu dans plusieurs cas à mettre la main sur des documents établissant clairement le décès.
- b) Quant aux harkis, dont on disait ici dans les milieux officiels qu'il n'y en avait plus qui étaient détenus en dehors des établissements pénitentiaires, les délégués du CICR se sont rapidement rendus compte que cette affirmation n'était pas conforme à la vérité. Les harkis détenus dans des établissements pénitentiaires sont environ 2500, ceux qui sont utilisés au dehors pour accomplir sous des formes qui varient du travail forcé sont certainement plus nombreux. Sur le plan local, on ne conteste plus les faits mais on trouve mille prétextes pour empêcher les délégués d'entrer en contact avec ces harkis-là.

M. Rohlf

Pierre de Monaco

ALGER, le 17 mai 1963
27, Bld Carnot Zirout Youcef
Téléphone 63.39.02 et 63.83.12
Chèques postaux N° 53-89



- 2 -

Il se pose donc un problème nouveau fort délicat. On peut, en effet, penser que les difficultés qui sont faites aux délégués ne seront levées que moyennant certaines concessions de la part des Français qui détiennent de leur côté un nombre relativement important de musulmans et quelques Français qui ont appuyé activement à l'époque le FLN. Le gouvernement français voudra-t-il et pourra-t-il relâcher ceux qui ont appuyé le FLN tout en gardant en prison ceux qui furent membres de l'OAS?

Quoi qu'il en soit, M. Bertrand de Haller, chef temporaire de la délégation du CICR en Algérie, est actuellement à Genève où il discute ces diverses questions.

2. Problèmes de personnel

Le CICR vient d'avoir des difficultés de personnel. C'est ainsi qu'il a récemment décidé le renvoi immédiat en Suisse d'un de ses délégués, pour désordre dans ses affaires privées et désobéissance, et un autre, pour avoir reçu sur son compte des renseignements défavorables de la Police fédérale des étrangers. Enfin, un troisième délégué a été courtement détenu dans un commissariat de police pour avoir soi-disant commis un délit de mœurs dans un cinéma. Ce délégué, qui pour le moment a été invité à ne pas quitter son hôtel, rentrera lui aussi en Suisse dès que faire se pourra.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:

